

ECLAIRAGE PUBLIC
RESILIATION

Intervention de **Paul Euzière**

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Cette longue délibération de 9 pages a pour objet la résiliation pour faute du contrat de partenariat pour 20 ans signé le 15 juillet 2013 entre la ville représentée par M. Leleux et la société INEO SA et la société Pignatta, suite, il faut le rappeler, à un vote -majoritaire et pas du tout unanime- du conseil municipal du 4 juillet 2013.

Première précision: INEO, c'est le groupe ENGIE. C'est à dire Suez.

C'est donc Suez, et non Pignatta devenu une coquille vide, qui a raflé ce marché dans des conditions très particulières que je souhaite rappeler pour que chacun ait clairement connaissance d'un certain nombre de données qui ne figurent évidemment pas dans cette délibération.

- Premièrement, **les conditions dans lesquelles a été passé ce contrat de "Partenariat"-Public-Privé d'une durée de 20 ans (2033)**

En effet, sur **4 sociétés soumissionnaires au départ de la procédure**, trois ont renoncé, à un moment ou l'autre, à ce marché par de simples lettres non argumentées.

Le **seul groupement qui a finalement** déposé une offre était COFELY INEO avec pour mandataire les Ets Pignatta SAS, qui étaient, par ailleurs, les titulaires à peu près permanents des marchés de la Ville en matière d'Eclairage public.

Même si elle était formellement régulière, cette procédure a curieusement débouché finalement sur une seule offre, qui plus est, était portée par un mandataire dont on savait les liens (y compris dans le domaine du personnel) avec la Ville.

Ce qui nous avait alors paru très discutable au plan de la réalité de la concurrence et de la négociation.

- Deuxième point, **la nature de ces contrats de soi disant "Partenariats-Public-Privé"** qui ont été importés de l'Angleterre thatcherienne et qui ont été et sont en règle générale **des outils de pillage organisé des collectivités locales -notamment les communes- et des hôpitaux.**

Le 6 décembre 2013, un rapport de l'Inspection Générale des Finances remis aux ministres de l'Economie et du Budget démontrait que ces "partenariats" étaient "*trop chers, trop risqués, trop*

complexes et trop profitables aux intérêts privés" et que les constructions réalisées en "partenariat public privé" ont coûté 25 % plus cher que les autres.

Cela, le groupe des élus Grasse à Tous l'a dit et rappelé publiquement au cours de trois conseils municipaux: lors de la signature de ce contrat désastreux, le 4 juillet 2013, (délibération 2013-139), le 26 septembre 2013, lors du débat sur les délibérations 2013-195,196 et 197, et enfin au cours du conseil municipal du 14 décembre 2013.

En septembre 2014, le Sénat a publié un rapport détaillé accablant sur ces contrats qui confirme aussi bien les rapports de l'Inspection Générale des Finances que les constats fait par tous les décideurs locaux.

Le simple titre de ce rapport sénatorial est significatif: « Les contrats de partenariat : des bombes à retardement ? ».

Retour donc à la question financière et à ce qui a motivé, le 4 juillet 2013, l'opposition totale des élus Grasse à Tous à ce contrat.

Nous faisons alors remarquer qu'une "programmation et une budgétisation pluriannuelle faisant de l'éclairage municipal une des priorités de l'investissement municipal suffiraient à la rénovation de l'Eclairage public, sans passer par un contrat qui nous lierait pour 20 ans et qui allait nous coûter 24 545 285 €, dans le meilleur des cas".

Et nous soulignons alors:

"Le schéma financier qui nous est proposé (et qui figure en page 47 du Rapport d'Evaluation Préalable établi par le bureau d'Etudes CFCI) mentionne pour la Ville des loyers à peu près nuls pour les années 2013, 2014 et 2015.

Tout change à partir de 2016, et surtout de 2017 où on observe jusqu'en 2031 de fortes hausses qui atteindraient jusqu'à 3,5 millions d'€ par an !

Cette construction financière reporte donc à plus tard des loyers qui au fil des années deviennent énormes comparés au coût en régie qui lui est maîtrisable.

Nous ne pouvons accepter un tel schéma financier qui va asphyxier progressivement les finances de la Ville".

Je pose la question.

Ce que nous disions alors, ce que j'ai dit, était-ce faux ou bien la triste réalité que nous constatons aujourd'hui ?

La délibération et les causes de résiliations invoquées portent sur le non respect "technique" du contrat.

Nulle part n'apparaît le coût de ce contrat pour la Ville et les Grassois depuis 2013.

Nous demandons que **le bilan financier des 7 années de P.P.P. soit communiqué et que les Grassois en soient réellement informés.**

De même trois audits relatifs à ce P.P.P. ont été réalisés à la demande de la Ville, nous les avons demandés et redemandés depuis trois ans, y compris lors de la dernière commission des Finances ils ne nous ont toujours pas été communiqués.

Pour quelles raisons ?

Pourquoi ce refus de transparence dans ce dossier ?

Nous vous les redemandons donc, à nouveau publiquement.

Troisièmement.

A la lecture des documents qui nous ont été communiqués en commissions, la résiliation de ce contrat est justifiée sans aucun doute.

Mais elle va avoir **un impact financier non négligeable sur le budget de la Ville : avec des pénalités de 982 941 €, soit près d'1 million €.**

Sur la reprise du contrat de crédit auprès des prêteurs, nous n'avons pas l'impact supposé, pas de taux, par exemple.

Il aurait été effectivement judicieux que l'Assemblée communale dispose de ces éléments pour mesurer l'impact réel de cette reprise de crédit sur nos finances.

Les indemnités de résiliation sont contractuelles mais il est impossible de mettre ces valeurs en relation avec ce que nous avons déjà payé et, d'autre part, ce que ce contrat nous coûterait si on le poursuivait.

Résilier un contrat nécessiterait de donner toutes les informations liées à cette décision, C'est indispensable.

Je pense que la résiliation du contrat est devenue de fait après ces correspondances la seule option envisagée par la Ville.

L'option de la renégociation du contrat ne semble pas avoir été envisagée, alors que « Illumineo » se trouvait en mauvaise posture. Or, aucun élément financier ne nous est présenté pour mesurer si cette solution était viable et favorable à la Ville.

En résumé,

1°/ la situation technique et financière dans laquelle a été placée la ville confirme les craintes que nous avons exprimées depuis l'origine sur ce contrat désastreux et la justesse de notre opposition à ce choix de M. Leleux et de sa municipalité.

2°/ Plusieurs documents essentiels à la réflexion manquent, notamment les rapports d'audits de ce P.P.P.

3°/ Nous n'avons aucune évaluation du coût pour la Ville des 7 années depuis la signature du contrat.

4°/ Nous ne disposons d'aucun élément de l'impact de la reprise du contrat de crédit auprès des prêteurs.

**Dans ces conditions, les conséquences de la résiliation du contrat nous paraissent très imprécises et donc, potentiellement, à risques pour la Ville.
Il nous faut l'ensemble de ces données.**